



# RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 17 SEPTEMBRE 2025

Mercredi 17 Septembre 2025 à 18H00, le Comité Syndical s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Marc SCHULLER, Président du S.I.E.P.I.

## **PRÉSENTS :**

Tous les délégués présents sur la liste sauf :

**Excusés** : M. TROSSAT remplacé par M. METZ ; Mme ORMANCEY-TANCREDI ; M. BEYER ; M. BAUER ; M. SCHNEIDER ; M. SITTLER remplacé par M. RAFFAINER ; M. BOURINET ; M. JORDAN ; M. ZEMB ; M. BUTZERIN

**Absent** : Mme MAMPRIN ; M. FREUDENREICH

## **Assistaient également :**

- M. RIOTTE Maxime, Directeur Général des Services
- M. MIESCH Gilles, Directeur des Services Techniques
- Mme GAILLARD Joëlle, Conseillère aux décideurs locaux

---

En introduction, le Président souhaite la bienvenue à Mme GAILLARD Joëlle, conseillère aux décideurs locaux, qui a repris le secteur auparavant occupé par M. CAHEZ, à compter du 01 septembre 2025. Il lui souhaite pleine réussite dans ses fonctions.

Le Quorum étant atteint, le Président constate que le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Et attention je ne dis pas que tout est toujours légal

## **I. APPROBATION DU P.V. DE LA DERNIÈRE RÉUNION DU 25/06/2025**

Le Président passe en revue les différents points de l'ordre du jour abordés lors de cette réunion.

**Le Comité Syndical,**

Sur proposition du Président et à **l'unanimité** :

**APPROUVE** le P.V. de la dernière réunion du Comité Syndical du 25/06/2025

Accusé de réception en préfecture  
068-256800202-20250917-20250917\_PV-DE  
Date de télétransmission : 24/09/2025  
Date de réception préfecture : 24/09/2025





## **II. AEP**

### **1) Marché de travaux : Travaux de renouvellement, rempart sud Eguisheim**

#### **Le Comité Syndical,**

VU le programme d'investissements de la commune d'Eguisheim et notamment la prévision de travaux du quart Sud-Ouest des remparts ;

VU la nécessité de prévoir un remplacement ou chemisage de la conduite sur l'emprise des travaux;

VU le montant estimatif des travaux de 340 000 € H.T.

VU le programme d'investissements 2025 ;

Sur proposition du Président et **à l'unanimité** :

**AUTORISE** Le Président :

- à réaliser toutes les consultations nécessaires à la bonne mise en œuvre des travaux
- à signer un marché à hauteur de 340 000 € H.T. ;

### **2) Divers**

Aucun point n'a été évoqué.

## **III. ASSAINISSEMENT**

### **1) Divers**

Aucun point n'a été évoqué.

## **IV. ADMINISTRATION, FINANCES et PERSONNEL**

### **1) Modification des statuts**

Le Président rappelle que cette révision statutaire est la conséquence directe du projet d'intégration de quatre nouvelles communes membres : Ensisheim, Meyenheim, Réguisheim et Munwiller. L'adhésion de ces communes, qui marque une étape importante dans le développement du syndicat, requiert une mise à jour des statuts.

Les modifications proposées visent à actualiser le périmètre, la composition et le fonctionnement du SIEPI. Elles concernent, principalement et de manière non exhaustive, les articles 1/2/5/9/13.

Le projet de statuts modifiés, joint à la convocation, est présenté à l'assemblée pour examen.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 05 mars 2025 du SIEPI donnant un avis favorable sur le principe d'intégration des communes d'Ensisheim, Munwiller, Meyenheim et Réguisheim au 31 décembre 2025 pour les compétences « Eau Potable » et « Assainissement » ;





VU la délibération de la commune d'Ensisheim en date du 07 juillet 2025 donnant un avis favorable au transfert des compétences « Eau Potable - distribution », « Assainissement collectif – collecte, transport et traitement » et « Assainissement non-collectif » au SIEPI au 31/12/2025 ainsi qu'au principe de transfert au SIEPI de l'intégralité des excédents et déficits des budgets annexes et la mise en place d'un mécanisme de contribution financière au titre des eaux pluviales de voirie déversées dans le réseau unitaire, financé par la commune pour le SIEPI ;

VU la délibération de la commune de Munwiller en date du 08 juillet 2025 donnant un avis favorable au transfert des compétences « Eau Potable - distribution », « Assainissement collectif – collecte » et « Assainissement non-collectif » au SIEPI au 31/12/2025 ainsi qu'au principe de transfert au SIEPI de l'intégralité des excédents et déficits du budget annexe ;

VU la délibération de la commune de Meyenheim en date du 10 juillet 2025 donnant un avis favorable au transfert des compétences « Eau Potable - distribution », « Assainissement collectif – collecte » et « Assainissement non-collectif » au SIEPI au 31/12/2025 ainsi qu'au principe de transfert au SIEPI de l'intégralité des excédents et déficits du budget annexe et la mise en place d'un mécanisme de contribution financière au titre des eaux pluviales de voirie déversées dans le réseau unitaire, financé par la commune pour le SIEPI ;

VU la délibération de la commune de Réguisheim en date du 10 juillet 2025 donnant un avis favorable au transfert des compétences « Eau Potable - distribution », « Assainissement collectif – collecte » et « Assainissement non-collectif » au SIEPI au 31/12/2025 ainsi qu'au principe de mise en place d'un mécanisme de contribution financière au titre des eaux pluviales de voirie déversées dans le réseau unitaire, financé par la commune pour le SIEPI ;

**Considérant** la nécessité d'adapter les statuts du SIEPI pour formaliser cet élargissement,

La présente délibération sera ensuite notifiée aux collectivités membres qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification statutaire à la majorité des 2/3 des membres.

**Le Comité Syndical,**

Sur proposition du Président et **à l'unanimité** :

**ADOpte** Les statuts du SIEPI qui sont modifiés conformément au document annexé à la présente délibération, à compter du 01 janvier 2026.

**Autorise** Le Président à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



**2) Modification du tableau des effectifs**

**Le Comité Syndical,**

VU la nécessité de procéder à l'actualisation de l'état du personnel ;

VU le tableau ci-dessous :

TABLEAU DES EFFECTIFS SIEPI					
SERVICE	EMPLOIS	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	Durée Hebdomadaire	Effectif pou
Filière Administrative	Directeur Général des Services	Rédacteur territorial	Attaché territorial	35 h (100%)	1/1
	Responsable administrative	Rédacteur territorial	Rédacteur Principal 1ère classe	35 h (100%)	1/1
	Assistant(e) administratif(ive)	Adjoint administratif	Rédacteur	35 h (100%)	0/1
	Agent de gestion administrative des ST	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	35 h (100%)	1/1
Filière Technique	Conducteur d'opération Adjoint au DST	Agent de maîtrise	Technicien	35 h (100%)	1/1
	Directeur des services techniques	Adjoint technique Principal 2ème classe	Technicien	35 h (100%)	1/1
	Technicien polyvalent réseaux	Adjoint technique	Agent de maîtrise Principal	35 h (100%)	3/5 8
	Releveur	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	35 h (100%)	1/1
<b>Total</b>					<b>9/11-15</b>

Sur proposition du Président et à l'unanimité :

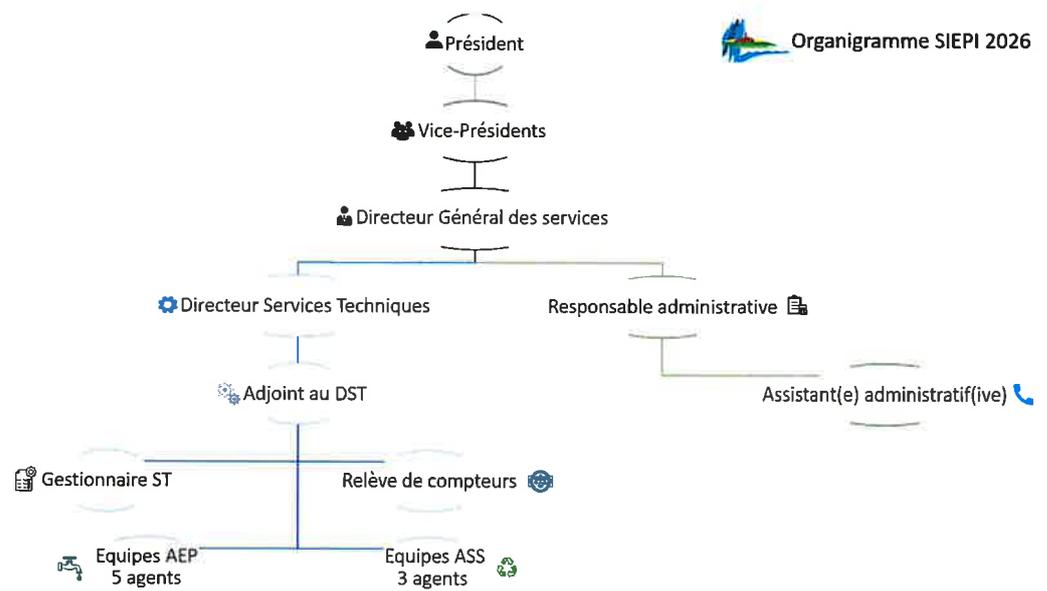
**DECIDE** de procéder à l'actualisation de l'état du personnel

**3) Modification de l'organigramme**

**Le Comité Syndical,**

VU la nécessité de procéder à l'actualisation de l'organigramme, compte tenu de l'élargissement du périmètre ;

VU la proposition d'organigramme ci-dessous :



Sur proposition du Président et à l'unanimité :

**DECIDE** de procéder à l'actualisation de l'organigramme.



Comité Syndical du 17 Septembre 2025

Accusé de réception en préfecture  
068-256800202-20250917-20250917\_PV-DE  
Date de télétransmission : 24/09/2025  
Date de réception préfecture : 24/09/2025



4) **Divers**

Aucun point n'a été évoqué.

---

Niederhergheim, le 22/09/2025

Le Président



J-M. SCHULLER





Accusé de réception en préfecture  
068-256800202-20250917-20250917\_PV-DE  
Date de télétransmission : 24/09/2025  
Date de réception préfecture : 24/09/2025